

APPEL A PROPOSITIONS (English version below)

<p style="text-align: center;">L'endettement comme rapport social : limitation ou condition de possibilité de la liberté ?</p>

Colloque international

Date : jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2015

Lieu : Université Paris Ouest Nanterre La Défense, France

Le concept même de dette, que celle-ci soit publique ou privée, permet de caractériser tout un ensemble de relations sociales sur lesquelles le regard porté ne peut être neutre. L'objet du colloque est d'interroger les présupposés qui sous-tendent différentes conceptions de la dette et de l'endettement, de comprendre comment celles-ci s'entrecroisent et s'appliquent au sein de la réalité. Comment qualifier ces différentes relations sociales qui se développent sous l'entremise de la dette ? Le problème que nous posons renvoie à des considérations qui mettent en discussion certains postulats insuffisamment questionnés autour de la notion de dette, mais, plus largement, sur le devenir de nos sociétés et des liens sociaux qui s'y développent.

L'endettement, entendu comme le fait d'être endetté, recouvre en général deux situations : le fait d'avoir une dette, économiquement parlant, et d'être redevable envers autrui ou la société (Graeber, 2011).

Dans un cadre économique, la dette résulte en théorie d'un contrat entre deux personnes et/ou institutions dans un contexte où l'une et l'autre sont réputées pouvoir faire un choix non-contraint et suffisamment éclairé. Ces relations peuvent être inter-individuelles, entre des individus et des organismes financiers – banques, entreprises de crédit, etc. –, mais peuvent renvoyer également à des collectivités locales ou encore des États, endettés auprès d'autres États ou d'organisations internationales telles que le Fonds Monétaire International (FMI) ou la Banque mondiale. Dans tous les cas, la dette est celle des individus ou institutions les moins favorisés envers les détenteurs de capitaux : celle de ceux qui ont dû emprunter des actifs qu'ils n'avaient pas, en creusant un passif dans leur patrimoine.

Cette conception de la dette est double puisque, tout à la fois, elle acte un système de domination (la dette étant une injonction à payer), mais elle est aussi, paradoxalement, un système de déliaison (la dette, en son sens juridique et économique est possible à acquitter – une fois qu'on l'a fait, on se trouve comme délié et redevable envers personne). La dette est donc, paradoxalement, un outil de dressage violent (« tu paieras des dettes ») mais aussi un vecteur

d'atomisation sociale une fois que l'on s'en est affranchi. Dans une perspective plus holiste et non utilitariste, en effet, la dette est intarissable, elle n'est jamais acquittée, on est toujours redevable à la société et on se sent lui appartenir en se donnant à elle.

Ainsi, dans une perspective holiste, développée en sociologie et en théorie politique, le concept de dette renvoie à l'intuition fondamentale d'une « redevabilité » diffuse au sein de la société, d'une obligation de rendre les bénéfices reçus à la société dans son ensemble et à ses membres. Toutes les sociétés abritent des formes spécifiques de réciprocité (Barry, 1991) : une telle intuition est retranscrite au sein de nombreuses théories, que ce soit au sein de la conceptualisation du don/contre-don de Marcel Mauss, dans le cadre du positivisme comtien (« Nous naissons chargés d'obligations de toute espèce, envers nos prédécesseurs, nos successeurs, et nos contemporains. », *Catéchisme positiviste*, 1852), du solidarisme de Léon Bourgeois, dans celui de la théorie de la justice comme équité de John Rawls, ou encore de la théorie de l'avantage mutuel prônée notamment par David Gauthier. À partir de présupposés distincts, ces auteurs soulignent l'idée selon laquelle chaque individu doit sa situation aux efforts accomplis par les générations passées et/ou les autres membres de la société pour construire et préserver les institutions politiques et sociales qui permettent de garantir le bien ou l'intérêt commun.

Selon une approche holiste plus forte encore, on pourrait considérer que la notion même de dette n'a pas de sens et doit être totalement récusée : ce sont les structures et les rapports de force sociaux qui produisent des effets sur les rapports individuels. Il faudrait donc partir du point de vue du tout plutôt que des parties. Tout reposerait alors sur les structures qui génèrent de la domination en soumettant les uns aux autres, par des dispositifs divers, dont la dette fait partie, et non sur des rapports entre individus, quelque consentis qu'ils puissent paraître. En partant d'un autre point de vue, le juriste Duguit, dans un mouvement théorique visant à dépasser la distinction droit public-droit privé pour prôner le droit comme science sociale englobante, refusait la conception individualiste de la dette au nom de conceptions sociologiques précises. Pour lui, une créance est un rapport objectif fondé sur la « règle de droit », qui est, avant tout, une réalité sociale (Duguit, 1923).

D'un côté, être endetté constitue une limitation de la liberté, et d'un autre côté conduit à reconnaître qu'une telle liberté ne saurait être garantie sans l'apport d'autrui. Comment qualifier la dette ? Doit-on condamner systématiquement les relations qu'elle implique ou au contraire en faire l'éloge ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, les propositions pourront porter sur les trois axes complémentaires suivants :

- Nous souhaitons engager une réflexion normative sur la légitimité de l'endettement financier, tant aux échelles nationales qu'internationales. Du point de vue du créancier, une dette semble à première vue devoir être remboursée : il apparaît légitime de demander aux endettés, qui en font fait la promesse en passant un contrat, de rendre les sommes empruntées. En outre, du point de vue du débiteur, certains projets ne sauraient être entrepris sans aide extérieure. Toutefois, un certain nombre de points méritent d'être interrogés : la légitimité de pratiques associées à la dette (taux d'intérêt, conditionnalités dans les cas plus spécifiques d'emprunts internationaux, nécessité de rembourser des dettes contractées par les générations passées ou des dirigeants dont la représentativité peut être contestée, etc.), les relations créateur-débiteur (vulnérabilité voire culpabilité du débiteur, domination du créateur sur le débiteur, etc.). En écho au développement ces dernières années de mouvements sociaux, d'*Occupy Wall Street* aux *Indignados* espagnols, qui ont entrepris de repolitiser la dette pour mieux dénoncer ce nouveau mode de domination qualifié de « créditocratie » (Ross, 2014), nous souhaitons ainsi interroger la légitimité de la dette financière elle-même. Cela renvoie à la critique marxiste de la dette publique, et renvoie à des problématiques contemporaines très concrètes, en particulier en Europe, comme le montre la toute récente victoire électorale, en Grèce, du parti *Syriza* qui a fait de l'annulation de la dette publique le pivot de sa campagne électorale. La période qui s'ouvre sera nécessairement celle des expérimentations sur ce terrain, qui devront être interrogés d'un point de vue à la fois économique, philosophique et politique. Doit-on remettre en cause une telle pratique ? Ou convient-il de distinguer les dettes « légitimes » des dettes « illégitimes », et si oui, selon quels critères ? Peut-on assimiler la dette publique à la dette privée ? Comment comprendre la spécificité de la dette publique, en particulier à la lumière de la crise de la dette souveraine ?
- Du point de vue de la philosophie sociale critique, il sera intéressant d'interroger en quoi la dette au sens économique et juridique est un lien qui délie typique des sociétés libérales individualistes : en tant qu'une créance peut toujours être acquittée, l'individu peut se trouver libéré de toute obligation. Ainsi la formalisation de l'obligation comme une opération entre individus susceptible de disparaître trace les contours d'une société individualiste où les individus sont initialement des êtres déliés susceptibles de retrouver cet état de déliaison ou de le retrouver par un simple acte individuel volontaire. Cette

conception de la sociabilité est très éloignée des rapports de redevabilité multiples et informels des sociétés holistes.

- Dans une perspective plus anthropologique, nous souhaitons réfléchir sur la dette entendue comme redevabilité sociale. Reconnaître une telle redevabilité envers la société et ses membres revient à admettre que la liberté et les possibilités offertes ne dépendent pas du mérite de chacun, mais davantage de la société dans laquelle on évolue. La réussite économique et sociale, et plus largement l'autonomie individuelle, ne pourraient être garantis sans l'apport de la société, et nous serions ainsi tous, riches comme pauvres, endettés. D'autres remettent cependant en cause une telle idée, en affirmant que la reconnaissance d'un tel endettement remet en cause la possibilité même d'un *self-made man*, un homme qui ne devrait « rien à personne », d'un sujet autonome qui ne tirerait la loi de son action que de lui-même, de son mérite et de ses efforts (Nozick, 2008). Cette dernière affirmation coïncide avec la voie privilégiée au sein des politiques sociales contemporaines, dans lesquelles sont développées, plutôt que des systèmes universalistes, des aides ciblées qui tendent à créer une dissociation entre contributeurs et bénéficiaires des aides, ces derniers étant qualifiés d'« assistés » (Duvoux, 2012). La reconnaissance d'une telle dette sociale va ainsi à l'encontre de l'individualisme prégnant au sein des sociétés. De telles politiques peuvent être considérées comme caractéristiques des régimes néolibéraux (Lazzaratto, 2011) : la dette est perçue négativement par les bénéficiaires de l'aide publique eux-mêmes. Sommes-nous redevables de la société et de ses membres ? Si oui, quelles sont les implications d'un tel postulat et comment le justifier ?

Références

Brian Barry, “Justice as Reciprocity”, in *Liberty and Justice, Essays in Political Theory 2*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 211-241.

Léon Bourgeois, *Solidarité* [1912], 7e édition, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998

François Chesnais, *Les dettes illégitimes*, Paris, Raisons d'agir, 2011

Léon Duguit, *Traité de droit constitutionnel*, 2e éd., t. I, Paris, de Boccard, 1923.

Nicolas Duvoux, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil, La République des idées, 2012

David Graeber, *Debt. The First 5000 Years*, Brooklyn, New York, Melville House Publishing, 2011

David Gauthier, *Morals by agreement*, Oxford, Oxford University Press, 1986

Maurizio Lazzarato, *La Fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011

Marcel Mauss, *Essai sur le don, Formes et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* [1923-1924], in *Sociologie et anthropologie*, 11e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 143-279

Robert Nozick, *Anarchie, État et utopie* [1974], traduit de l'anglais par E. d'Auzac de Lamartine et révisé par P. Dauzat, Paris, Presses Universitaires de France, 2008

John Rawls, *Théorie de la justice* [1971], traduit de l'anglais par C. Audard, Paris, Éditions du Seuil, 1987

Andrew Ross, *Creditocracy: And the Case for Debt Refusal*, OR Books, 2014

Comité scientifique : Serge Audier (Université Paris 4 – Sorbonne), Jérémie Barthas (CNRS), Magali Bessone (Université Rennes 1), Vincent Bourdeau (Université de Franche-Comté), Alain Caillé (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense), Esther Jeffers (Université Paris VIII – Vincennes St-Denis), Stéphane Haber (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense), Christian Lazzeri (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense).

Comité d'organisation : Pierre Crétois (Université de Tours) ; Naël Desaldeleer (Université de Poitiers) ; Caroline Guibet-Lafaye (Centre Maurice Halbwachs, CNRS) ; Cédric Rio (Centre Maurice Halbwachs, CNRS) ; Stéphanie Roza (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; Jean-François Bissonnette (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense) ; Arnault Skornicki (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense).

Les propositions devront être envoyées en français ou en anglais, sous format numérique (500 mots max., en .doc ou .pdf) à colloque.dette@gmail.com avant le **15 juillet 2015**. Pour toute question complémentaire, écrire à colloque.dette@gmail.com, ou visiter [notre page web](#).

Ce colloque est organisé dans le cadre du [GEREP](#), et a reçu le soutien du [Sophiapol](#) (Université Paris Ouest Nanterre La Défense), de l'[ISP](#) (CNRS) et du [MAPP](#) (Université de Poitiers).

Sopapol
SOPHIAPOL, EA 3932
Laboratoire de sociologie, philosophie
et anthropologie politiques

IS|P
Institut des
Sciences sociales du
Politique


1431
Université
de Poitiers

CALL FOR PAPERS

Debt as a social relationship: limit or condition of liberty?
--

International conference

Date: Thursday 10th and Friday 11th of December, 2015

Place: Université Paris Ouest Nanterre La Défense, France

The very concept of debt, either public or private, characterizes a whole set of social relationships which cannot be considered in a neutral way. The aim of this conference is to question the presuppositions underlying the different conceptions of debt and indebtedness, in order to understand how they criss-cross each other and how they are put into practice. How can we characterize the distinct social relationships that develop under the pressure of the debt? This issue refers to arguments that put into question some insufficiently analysed assumptions about the notion of debt and, more broadly, the future of our societies and the social links it maintains within its bosom.

Indebtedness, understood as the fact of being indebted, usually refers to two circumstances: being economically in debt, and the debt one owes towards others or society as a whole (Graeber, 2011).

In economic terms, debt is theoretically the result of a contract between two persons or institutions who are assumed to be able to choose with sufficient knowledge and without constraint. These relations can exist between individuals or between an individual and financial organizations (banks, credit agencies, etc.), but they can also involve local communities or states indebted to other states or international organizations like the International Monetary Fund (IMF) or the World Bank. In any case, those in debt are the poorer individuals or institutions, who owe those who possess the capital; those in debt have to borrow their missing assets and in doing so add a liability to their patrimony.

This conception of debt is double-sided because it authorizes a system of domination (debt is an injunction to pay), but it also paradoxically creates a system of unbinding. According to its legal and economical meanings, it is possible to pay off a debt and then to be considered unbound and obliged to no one. Consequently, debt is paradoxically at the same time a tool for harsh discipline ('you shall pay your debts') and a vehicle for social atomism once people are liberated from it. But in a more holistic and non-utilitarian approach, debt is seen as inexhaustible: it can never be paid off and one will always be obliged towards society. Moreover, our membership in society is experienced through giving oneself to it.

This holistic point of view is developed by sociology and political theory, and articulates the concept of debt with the basic intuition of an accountability disseminated through society, which is a mandatory giving back to the whole society and its members of what has been received. The idea that all societies harbour specific forms of reciprocity (Barry, 1991) animates numerous theories, like the Maussian gift / counter-gift; the positivism according to Auguste Comte ('We are born loaded with all kinds of obligations, towards our predecessors, our successors and our contemporaries' in *Catéchisme positiviste*, 1852); the solidarism of Léon Bourgeois; the Rawlsian theory of justice as fairness or David Gauthier's theory of mutual advantage. Starting from distinct positions, these thinkers underline the basic idea that everyone owes their own situation to efforts made by past generations and/or other actual members of the society. These efforts are building and preserving those political and social institutions that guarantee the common good or interest.

If we go even further in the holistic argument, we should consider the possibility that the very notion of debt has no meaning at all and must be fully denied. Only social structures and power balances produce effects on individual relationships. Therefore, the starting point is the whole and not the parts. Individual relations are not the starting point, even if they seem to be built on mutual agreement, but the structures are, and these generate domination by forcing some to submit to others using different processes such as debt. Even starting from different positions a number of different thinkers have reached the same conclusion, like for instance the French lawyer Duguit who advocated going beyond the distinction between private and public law. He defined law as an all-encompassing social science, and refused the individualist conception of debt out of sociological concerns. Instead, debt was an objective relation founded on the 'rule of law' understood as social reality (Duguit, 1923).

So, on the one hand, to be indebted entails a limitation of freedom, and, on the other, leads to acknowledging that freedom necessitates the input of others to be guaranteed. How should we understand debt? Should we systematically condemn the relationships implied by debt or should we praise them?

Without any claim to totality, papers will be welcomed that deal with these three complementary axes:

- We wish to initiate a normative reflexion on the legitimacy of financial indebtedness, in both national and international terms. From the creditor's standpoint, it firstly appears that the debt should be reimbursed. It seems justified to ask the debtors to give back the amount they borrowed because they pledged to do so by contract. Furthermore, from the

debtor's standpoint, some projects could not be carried out without external support. But some points still have to be questioned, such as the legitimacy of practices related to debt (the interest rate, the conditionality in specific cases of international loans, the necessity of reimbursing debts contracted by past generations or leaders with contested representativeness, etc.), but also the relationship between creditor and debtor (vulnerability and even guilt from the debtor, domination of the creditor over him etc.). In doing so, we wish to question the legitimacy of financial debt itself, echoing the growth of social movements during the last few years, from Occupy Wall Street to the Spanish *Indignados* who tried to repoliticize debt and to denounce a new type of domination which they called "creditocracy" (Ross, 2014). This refers both to Marxist critics of public debt and to very concrete actual issues, especially in Europe, with the recent electoral victory of the Greek party *Syriza* who made the cancelling of public debt central to its campaign. The future will necessarily be a period of field experiments, which will have to be questioned from economical, philosophical and political approaches. Are such practices legitimate? Do we need to distinguish between 'justified' debts and 'injustified' ones? If so, according to which criteria? Is it acceptable to assimilate public and private debt? How can we understand the specifics of public debt, particularly regarding the sovereign debt crisis?

- Using the insights of critical social philosophy, it will be important to interrogate the measure to which debt, understood in economic and legal terms, could be an unbinding link, distinctive of individualistic and liberal societies. If a debt can always be paid off, the individual can be released from any obligation. Defining obligation as a process between individuals that can be forgiven enables an individualistic approach to society, where individuals are understood as first and foremost unbound beings. So they can always return back to this original unbound state with a single voluntary individual act. This conception of sociability stands very far from the holistic definition of society as multiple and informal accountabilities.
- From a more anthropological approach, we wish to think about debt understood as social accountability. If we acknowledge such accountability towards society and its members, this implies that our freedom and opportunities do not depend upon personal merit but rather the society in which we are living. Economic and social success and even individual autonomy could not be guaranteed except without the support of society. In that case we are all indebted, whether rich or poor. Some have criticized this point and assert that acknowledging such indebtedness would undermine the very possibility of a self-made

man, who owes ‘nothing to anyone’; an autonomous subject whose rule of action will only depend on himself, his merit and his efforts (Nozick, 2008). This last idea matches the main strategy at work in actual social policies which prefer targeted-aids over universalist systems. Thus, it tends to create a separation between contributors and recipients, which are designated as “assisted people” (Duvoux, 2012). Acknowledging such social debt contradicts the mainstream individualism of our societies which could be considered a distinctive feature of neoliberal systems (Lazzarato, 2011), to the extent that indebtedness is negatively understood by the recipients themselves. These are the consequences of a fundamental question: are we truly indebted to society and its members? If so, what is really implied by this statement and how can we justify fully its results?

References

- Brian Barry, “Justice as Reciprocity”, in *Liberty and Justice, Essays in Political Theory 2*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 211-241.
- Léon Bourgeois, *Solidarité* [1912], 7e édition, Villeneuve d’Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998
- François Chesnais, *Les dettes illégitimes*, Paris, Raisons d’agir, 2011
- Léon Duguit, *Traité de droit constitutionnel*, 2e éd., t. I, Paris, de Boccard, 1923.
- Nicolas Duvoux, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil, La République des idées, 2012
- David Graeber, *Debt. The First 5000 Years*, Brooklyn, New York, Melville House Publishing, 2011
- David Gauthier, *Morals by agreement*, Oxford, Oxford University Press, 1986
- Maurizio Lazzarato, *The Making of the Indebted Man. Essay on the Neoliberal Condition*, [2011] Los Angeles, Semiotext(e), 2012
- Marcel Mauss, *The Gift : Forms and Functions of Exchange in Archaic Societies*, [1923-1924], Martino Fine Books, 2011, 11e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 143-279
- Robert Nozick, *Anarchy, State and Utopia* [1974], New York, Basic Books, 2006
- John Rawls, *A Theory of Justice* [1971], Harvard University Press, 1999
- Andrew Ross, *Creditocracy: And the Case for Debt Refusal*, OR Books, 2014

Scientific Committee: Serge Audier (Université Paris 4 – Sorbonne), Jérémie Barthas (CNRS), Magali Bessone (Université Rennes 1), Vincent Bourdeau (Université de Franche-Comté), Alain

Caillé (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense), Esther Jeffers (Université Paris VIII – Vincennes St-Denis), Stéphane Haber (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense), Christian Lazzeri (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense).

Organizing committee: Pierre Crétois (Université de Tours) ; Naël Desaldeleer (Université de Poitiers) ; Caroline Guibet-Lafaye (Centre Maurice Halbwachs, CNRS) ; Cédric Rio (Centre Maurice Halbwachs, CNRS) ; Stéphanie Roza (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; Jean-François Bissonnette (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense) ; Arnault Skornicki (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense).

Propositions will be sent in french or in english, in digital format (500 words max., in .doc or .pdf) at colloque.dette@gmail.com before the 15th of July, 2015. For any complementary question, please write to colloque.dette@gmail.com, or visit [our webpage](#).

The conference is organized within the context of the [GEREP](#) and supported by the [Sophiapol](#) (Université Paris Ouest Nanterre La Défense), the [ISP](#) (CNRS) and the [MAPP](#) (Université de Poitiers).

Sophapol
SOPHIAPOL, EA 3932
Laboratoire de sociologie, philosophie
et anthropologie politiques

ISP Institut des
Sciences sociales du
Politique


1431
Université
de Poitiers